CAP des agents de catégorie A

Réunion du 19 novembre 2024

DÉCLARATION CGT

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs,
Chers camarades,

Depuis la dernière CAP, la situation politique et démocratique a continué de se dégrader, pour aboutir le 21 septembre à la nomination d'un Premier Ministre issu du groupe le plus minoritaire à l'Assemblée Nationale, et à la constitution d'un gouvernement portant un projet réactionnaire qui vise à accentuer les réformes néfastes prises par le gouvernement précédent.

Le gouvernement a choisi encore une fois de stigmatiser les agents de la fonction publique en déclarant que le nombre de jours d'arrêt maladie dans la fonction publique était insupportable. Mais il a omis de dire que c'est le résultat de la politique menée depuis plusieurs décennies. La baisse drastique des effectifs qui procure surcharge de travail, dégrade les conditions de travail et procure du stress et mal être.

Pour rappel, information passée sous silence par le ministre de la Fonction Publique, le rapport annuel de la DGAFP 2023, sur l'état de la fonction publique indique que le nombre de jours d'absence dans la Fonction Publique d'État est de 10,2 quand celui du secteur privé est de 14,2.

Par ailleurs, le gouvernement préfère s'attaquer au pouvoir d'achat des fonctionnaires qu'aux ultra riches en refusant l'évolution du point d'indice et en supprimant la GIPA. Ces deux mesures se traduiront encore par une perte de pouvoir d'achat pour beaucoup d'agents. Pour l'exemple, nous rappelons que la perte mensuelle pour un attaché du premier niveau de grade entre 2010 et 2024 est estimée à 600 €.

Il est évident, pour la CGT et pour un grand nombre de syndicats présents dans cette CAP, que ces attaques dogmatiques ne peuvent pas rester sans réponses de la part des agents. **Nous appelons l'ensemble des agents de catégories A, y compris les encadrants, à se mobiliser, le 5 décembre pour la défense de leur pouvoir d'achat et des conquis sociaux.**

Nous connaissons maintenant le résultat de la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC) et de la prévoyance dans notre ministère. La CGT avait mis en évidence au moment de la négociation du protocole d'accord que le prix était anormalement haut pour les jeunes, les familles avec enfants et les risques encourus du non couplage PSC/prévoyance. Cette analyse a amené la CGT à ne

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : https://equipementcgt.fr

pas signer le protocole PSC, la validation de ce protocole a conduit au choix d'Alan et une prévoyance hors de prix. La CGT continuera à œuvrer pour rendre la PSC solidaire entre agents et intergénérationnel.

Sur la gestion des agents de la catégorie A, nous notons quelques difficultés d'application du RIFSEEP dans certains SGC chez les ITPE notamment sur le calcul de IFSE à partir du 6e échelon.

Nous revendiquons :

- une augmentation du taux de promotion pour tous les corps,
- une évolution de la grille indiciaire afin d'éviter la paupérisation de la catégorie A,
- une amélioration de la politique d'égalité pro afin de faciliter l'accès des femmes au poste à forte responsabilité,
- un retour de la gestion des mutations et des promotions dans les CAP afin d'assurer une transparence dans la gestion des dossiers.

Enfin, la CGT affirme que les services de l'État ont besoin, pour mener une politique ambitieuse tant au niveau de l'environnement, du climat et dans la prévention des risques, d'agents dont les qualités professionnelles et techniques sont valorisées de manière permanente. Il paraît évident aussi qu'en deçà d'un nombre d'agents dans les services, les encadrants et les équipes ne peuvent pas satisfaire toutes les sollicitudes ; par conséquent la politique gouvernementale de l'environnement ne dépassera pas celle d'une politique d'affichage.

Merci pour votre écoute.

Idelma COLLYMORE (AAE) et Bruno PIEL (ITPE)
élus CGT à la CAP